



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET

SERVICE DES SÉCURITÉS

BUREAU DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

Affaire suivie par : M. Bruno Fluhr

Tél. : 03 89 29 20 43

bruno.fluhr@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le 17 juin 2022

Mesdames et Messieurs les maires,

Le département du Haut-Rhin est en vigilance météorologique jaune « épisode persistant de chaleur » depuis 16h aujourd'hui. Il passera en **vigilance orange « Canicule » à partir de demain samedi 18 juin 2022 à 12h00.**

Les températures atteindront des valeurs remarquables au moins de samedi à lundi, avec des minimales qui resteront élevées les nuits de samedi à dimanche (de 19 à 21°) et de dimanche à lundi (jusqu'à 23°). Dimanche devrait être la journée la plus chaude avec des maximales à 39 degrés. Une baisse des températures est attendue lundi.

Cette canicule, combinée à une alerte à la pollution atmosphérique à l'ozone, est susceptible de générer un certain nombre de pathologies, notamment pour les personnes vulnérables, isolées, âgées ou en situation de handicap.

1) Au regard de ces éléments, j'ai décidé l'activation du niveau 3 « canicule » du plan ORSEC « vagues de chaleur » afin de garantir une mobilisation pleine et entière de l'ensemble des acteurs contribuant au plan, au premier rang desquels les collectivités locales.

Conformément aux dispositions de ce plan, il vous reviendra de mettre en œuvre les différentes mesures que ce document récapitule en ce qui vous concerne, et notamment la prise de contact avec les personnes inscrites sur le registre communal dédié. Plus généralement, il importe de relayer auprès de la population et des acteurs associatifs œuvrant au sein de la commune les recommandations préventives adaptées, d'encourager une solidarité de proximité et de moduler lorsque cela est possible les horaires d'ouverture des lieux publics climatisés et des piscines.

Mesdames et Messieurs les maires du Haut-Rhin

En communication à :

- M le président de l'association des maires
du Haut-Rhin

Préfecture du Haut-Rhin
7 rue Bruat – BP 10489 – 68020 Colmar cedex
Tél. : 03 89 29 20 00
www.haut-rhin.gouv.fr

2) Par ailleurs, j'appelle votre attention sur les risques liés à l'organisation de manifestations extérieures qui pourraient être programmées dans les prochains jours. Les manifestations qui, au regard des conditions particulières d'organisation (exposition de longue durée au soleil, efforts physiques, etc) et du niveau d'alerte actuel, feraient courir un risque trop important pour les participants ou le public, doivent être annulées ou reportées.

Concernant les manifestations qui seraient maintenues, vous voudrez bien solliciter les organisateurs afin que les conditions de leur déroulé soient spécialement adaptées (distribution d'eau, hydratation régulière des participants, dispositifs de brumisation, augmentation du nombre de secouristes, diffusion de messages de prévention...).

Concernant plus spécifiquement les manifestations sportives, la décision d'annulation ou de maintien doit, dans tous les cas, tenir compte des trois critères suivants :

- la nature de la discipline sportive : type et durée de l'effort et milieu d'évolution (ex : sport aquatique) ;
- la qualité des participants : sportifs très entraînés (de haut niveau ou professionnels) ou sportifs occasionnels ;
- les conditions de déroulement : compétition ou épreuve de découverte, milieu extérieur ou intérieur, ventilation des locaux, mise en place effective des mesures de prévention (rafraîchissement et mesures d'hydratation), nombre de participants, adéquation des équipes de secours.

L'analyse de ces différents critères peut en outre conduire à envisager un aménagement de l'épreuve, tel que :

- le décalage de l'horaire dans une période moins chaude de la journée (début de matinée ou en soirée) ;
- la réduction du nombre d'épreuves ou du parcours ;
- le renforcement des mesures de prévention.

3) Cet épisode de vague de chaleur devant durer plusieurs jours, ces mesures de vigilance particulières restent évidemment valables jusqu'à son terme et seraient à reconduire au cours de l'été dans une situation similaire.

J'ai mis en place un comité de suivi de cet épisode caniculaire. Je vous remercie de bien vouloir me transmettre à l'adresse suivante : pref-defense-protection-civile@haut-rhin.gouv.fr tout élément que vous jugeriez utile (difficultés rencontrées, phénomènes de santé inhabituel par sa fréquence ou sa gravité...).

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les maires, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Louis LAUGIER